

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine



Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

Sommaire du document

- I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
- II : La ou les ressource(s)
- III : La production
- IV : La distribution
- V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 2 - Les paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Annexe 4 : Lexique (*)

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2014, il a été réalisé 3 prélèvement(s) en ressource*, 17 prélèvement(s) en production* et 89 prélèvement(s) sur le réseau de distribution*.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées (ARS*) via ses Délégations Territoriales (DT*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource* ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution*, soit en production* ;
- En distribution* au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource*, la production* et la distribution* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS* Midi-Pyrénées planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : HAUTE GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC* (Comité Français d'ACcéditation). Il a été retenu par l'ARS* dans le cadre du marché public du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2011.

II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources* suivantes :

- BAROUSSE GRAND PUIITS P2..... (eau souterraine)
- CLARAC..... (eau souterraine)
- MÉLANGE PETIT PUIITS P1..... (eau souterraine)
- PONLAT TAILLEBOURG..... (eau souterraine)

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

La situation administrative des captages*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection* autour des captages* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage* du captage*, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n°97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.*

Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
BAROUSSE GRAND PUIITS P2	VILLENEUVE-DE-RI VIÈRE	10544X0046	31/01/2001			Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique
CLARAC	CLARAC	10547X0118	12/05/2000	15/03/2001	09/04/2001	Procédure terminée
MÉLANGE PETIT PUIITS P1	VILLENEUVE-DE-RI VIÈRE	10544X0042	31/01/2001			Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique
PONLAT TAILLEBOURG	PONLAT TAILLEBOURG	10547X0091	24/02/2008			Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

Les principaux paramètres mesurés en ressource* et production*

Les paramètres microbiologiques

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource* ou du réseau de production* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bactéries de type coliformes et sulfito-réductrices en sortie de production révèle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier l'état des installations en distribution.

Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidu de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (°f) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°f) à très dure (TH > 30°f).

Equilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements). Interprétation des résultats :

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- 3 : eau légèrement agressive,
- 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource*

Sur la période, 3 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les ressources* alimentant l'unité de distribution*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

III : La production

La production* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO*) et superficielles (ESU*) , ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution*.

Liste des stations de traitement production (TTP*) et leur type de traitement :

- BAROUSSE APPOINT PUIITS PONLAT..... (PONLAT TAILLEBOURG)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- BAROUSSE APPOINT VILLENEUVE..... (VILLENEUVE-DE-RIVIERE)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- LE CUIING DEPART GERS..... (LE CUIING)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION DE BAROUSSE TROUBAT..... (TROUBAT)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION DE ST NERE..... (FERRERE)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production*

Sur la période, 17 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP* alimentant l'unité de distribution (UDI*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	1	5,9

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	4	23,5

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

IV : La distribution*

Depuis les usines de traitements productions (TTP*) ou des réservoirs (STK*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

Les principaux paramètres mesurés en distribution*

Les paramètres de désinfections (bioxyde ou chlore) : en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution* (E. Coli, Enterocoque).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Sont recherchés sur ce réseau, les principaux paramètres susceptible de se modifier au cours de la distribution.

Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution*

Sur la période, 89 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	1,1
Référence	1	1,1

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	25	28,1

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.



Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

CLARAC

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD		4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	0,2	0,3	0,4		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	2	2,5	3			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	3	4	5		100	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unitépH	2	7,7	7,7	7,7			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	2	0,2	0,2	0,2			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	2	7,7	7,75	7,8			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	12	12,5	13		25	0	0,0 %	0	0,0 %



Annexe 1 - Résultats en ressource

MÉLANGE PUIITS VILLENEUVE

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH ₄)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD		4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	1	0,4	0,4	0,4		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO ₃)	L	mg/L	1	12	12	12		100	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	1	7,7	7,7	7,7			0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	0,1	0,1	0,1		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	1	0,4	0,4	0,4			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7,8	7,8	7,8			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	1	12	12	12		25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



Annexe 1 - Résultats en production

BAROUSSE APPOINT PUIITS PONLAT

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	0,1	0,15	0,2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	3	3	3		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	1	7,7	7,7	7,7	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	2,7	2,7	2,7	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	2	11	11,5	12	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	2	0,3	0,45	0,6	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	2	<SD	0,15	0,3			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	2	<SD	0,16	0,31			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7,8	7,8	7,8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	12	13,5	15	25		0	0,0 %	0	0,0 %



Annexe 1 - Résultats en production

BAROUSSE APOINT VILLENEUVE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	4	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	4	0,2	0,25	0,4	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	4	4	4	2		1	100,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	4	7	9	14		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	3	7,6	7,8	7,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	2,7	2,7	2,7	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	4	12	13,75	15	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	4	0,2	0,21	0,25	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	4	0,12	0,21	0,28			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	4	0,13	0,24	0,34			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7,6	7,6	7,6	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	4	11	12,5	14	25		0	0,0 %	0	0,0 %



Annexe 1 - Résultats en production

LE CUIING DEPART GERS

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	6	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	6	0,2	0,38	0,9	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	3	2	2,67	4	2		1	33,3 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	6	2	3,17	4		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	3	7,8	7,8	7,8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	3	1,9	2,23	2,4	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	6	10	11	12	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	3	1,8	2,27	2,6		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	6	0,2	0,28	0,6	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	6	0,1	0,2	0,23			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	6	0,1	0,22	0,25			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	3	7,9	7,97	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	6	6	13	17	25		0	0,0 %	0	0,0 %



Annexe 1 - Résultats en production

STATION DE BAROUSSE TROUBAT

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	17,9	17,9	17,9	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	0,73	0,84	0,95	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	4	4	4	2		1	100,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	1,67	1,7	1,73		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	2	7,81	7,86	7,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	1,74	1,74	1,74	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	2	6,28	7,47	8,65	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	6,55	6,55	6,55		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogéométrique NFU	L	NFU	2	0,17	0,25	0,33	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	2	0,24	0,27	0,29			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	2	0,27	0,29	0,31			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	2	7,75	7,82	7,89	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	8,8	11,15	13,5	25		0	0,0 %	0	0,0 %



Annexe 1 - Résultats en production

STATION DE ST NERE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	1	14,7	14,7	14,7	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	3	0,65	0,77	0,86	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	4	4	4	2		1	100,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,06	0,06	0,06		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	1,34	1,37	1,43		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	3	7,79	7,85	7,88	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	1,46	1,46	1,46	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	3	9,95	12,85	16,7	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	3	0,15	0,28	0,4	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	3	0,2	0,26	0,31			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	3	0,21	0,28	0,33			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	3	7,83	7,9	7,97	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	3	8,7	11,57	13,6	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



Annexe 1 - Résultats en distribution

BAROUSSE MELANGE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	4	21	25	33	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH ₄)	L	mg/L	89	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	89	0	8	1340			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	89	0	2	300			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	89	0	0	6	0		1	1,1 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	4	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	89	0	0	10		0	0	0,0 %	1	1,1 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	89	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO ₃)	L	mg/L	4	1	2,25	3		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	89	7,6	8,06	8,4	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	4	3,3	4,8	5,6		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	89	0,1	0,39	5,2	2		2	2,2 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl ₂	88	<SD	0,06	0,72			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl ₂	89	<SD	0,08	0,75			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	89	5	14,81	23	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : BAROUSSE APOPOINT VILLENEUVE - VILLENEUVE-DE-RIVIERE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Bact. et spores sulfito-rédu./100ml (n/100mL) :	20/01/2014	00132866	VILLENEUVE-DE-RIVIERE	STATION DE POMPAGE	ROBINET REFOULEMENT	1		0		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	19/06/2014	00132867	VILLENEUVE-DE-RIVIERE	STATION DE POMPAGE	ROBINET REFOULEMENT	4	1	2		

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : LE CUIING DEPART GERS - LE CUIING

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	06/02/2014	00134323	LE CUIING	NOUVEAU RESERVOIR BRANCHE GERS	DEPART VERS BRANCHE GERS	4	1	2		



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

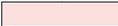
Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION DE BAROUSSE TROUBAT - TROUBAT

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	25/02/2014	00142189	TROUBAT	SORTIE TRAITEMENT	DOMICILE VIGO	4	1	2		

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION DE ST NERE - FERRERE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :	26/03/2014	00142193	FERRERE	SORTIE DE TRAITEMENT	ROBINET EAU TRAITÉE	187	200	1100		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	26/03/2014	00142193	FERRERE	SORTIE DE TRAITEMENT	ROBINET EAU TRAITÉE	4	1	2		

	Paramètre non conforme
	Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : **BAROUSSE MELANGE - ALAN**

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Bactéries coliformes /100ml-MS (n/100mL) :	21/07/2014	00133349	EOUX	POINT MOBILE	Robinet ext mairie	3		0		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :	06/01/2014	00133356	LABARTHE INARD	RESERVOIR	RBT REFOULEMENT	197	200	1100		
	06/01/2014	00133357	LANDORTHE	RESERVOIR	RBT REFOULEMENT	193	200	1100		
	06/01/2014	00133386	ESTANCARBON	PLACE PUBLIQUE	ROBINET	197	200	1100		
	06/01/2014	00133417	GOURDAN POLIGNAN	ATELIERS MUNICIPAUX	Cafétériat SIVOM	193	200	1100		
	09/01/2014	00133331	AURIGNAC	RESERVOIR	REFOULEMENT	195	200	1100		
	09/01/2014	00133344	BOUSSENS	RESERVOIR	RBT REFOULEMENT	198	200	1100		
	13/02/2014	00133333	AULON	RESERVOIR	RBT REFOULEMENT	193	200	1100		
	13/02/2014	00133380	ALAN	ROUTE DE MARTRES	ROBINET A CÔTÉ TABLE PIQUE NIQUE	197	200	1100		



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

17/02/2014	00133340	BORDES DE RIVIERE	RESERVOIR	Abonné près réservoir	193	200	1100		
03/03/2014	00133389	LABROQUERE	BOULANGERIE	ROBINET CUISINE	188	200	1100		
03/03/2014	00133409	SAUX ET POMAREDE	PLACE PUBLIQUE	ROBINET	189	200	1100		
01/04/2014	00133343	BOUSSAN	RESERVOIR	RBT REFOULEMENT	182	200	1100		
03/04/2014	00133415	SAINT MEDARD	MAIRIE ECOLE OU ABONNÉ	Salle polyvalente	194	200	1100		
05/05/2014	00133368	MONTOULIEU ST BERNARD	RESERVOIR	RBT REFOULEMENT	176	200	1100		
05/05/2014	00133387	FRANCON	PLACE EGLISE	ROBINET	181	200	1100		
16/06/2014	00133361	MARIGNAC LASPEYRES	PLACE DE L'EGLISE	ROBINET SALLE DES FÊTES	181	200	1100		
19/06/2014	00133407	SAVARTHES	PLACE DE L'EGLISE	ROBINET	184	200	1100		
26/06/2014	00133337	BENQUE	POINT MOBILE	Robinet ext mairie	191	200	1100		
26/06/2014	00133377	TERREBASSE	POINT MOBILE	Place village	186	200	1100		
26/06/2014	00133388	LABASTIDE PAUMES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET	197	200	1100		
06/08/2014	00133396	PEYROUZET	PLACE PUBLIQUE	Robinet extérieur abonné	197	200	1100		
17/12/2014	00133359	LESCUNS	RESERVOIR	RBT REFOULEMENT	191	200	1100		



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

	30/12/2014	00133373	SAINT ELIX SEGLAN	RESERVOIR	RBT REFOULEMEN T	185	200	1100		
--	------------	----------	----------------------	-----------	------------------------	-----	-----	------	--	--

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Entérocoques /100ml-MS (n/100mL) :	26/06/2014	00133388	LABASTIDE PAUMES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINET	5				0

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Turbidité néphélogométrique NFU (NFU) :	30/06/2014	00137617	LABASTIDE PAUMES	ECOLE OU ABONNÉ	ROBINETcanti ne	3,6		2		
	24/12/2014	00133347	CASTELGAILLARD	RESERVOIR	RBT REFOULEMEN T	5,2		2		

	Paramètre non conforme
	Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
CLARAC.....	REFOULEMENT DU PUIIS.....	PUIIS DE CLARAC - CLARAC
Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
MÉLANGE PUIIS VILLENEUVE.....	STATION NIVEAU MÉLANGE DES PUIIS.....	POINT AVANT DISTRIBUTION - VILLENEUVE-DE-RIVIERE
Les installations en production :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
BAROUSSE APPOINT PUIIS PONLAT.....	STATION DE POMPAGE.....	ROBINET REFOULEMENT - PONLAT TAILLEBOURG
BAROUSSE APPOINT VILLENEUVE.....	STATION DE POMPAGE.....	ROBINET REFOULEMENT - VILLENEUVE-DE-RIVIERE
LE CUIING DEPART GERS.....	NOUVEAU RESERVOIR BRANCHE GERS.....	DEPART VERS BRANCHE GERS - LE CUIING
STATION DE BAROUSSE TROUBAT.....	SORTIE TRAITEMENT.....	ROBINET DEPART RESERVOIR - TROUBAT
STATION DE ST NERE.....	SORTIE DE TRAITEMENT.....	ROBINET LOCAL TRAITEMENT - FERRERE
Les installations en distribution :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
BAROUSSE MELANGE.....	ATELIERS MUNICIPAUX.....	LAVABO - GOURDAN POLIGNAN
BAROUSSE MELANGE.....	BOULANGERIE.....	ROBINET CUISINE - LABROQUERE
BAROUSSE MELANGE.....	CAFE.....	ROBINET - SAINT ANDRE
BAROUSSE MELANGE.....	CAFE.....	ROBINET - SAINT PE DELBOSC
BAROUSSE MELANGE.....	CENTRE MEDICO SOCIAL.....	ROBINET - SAINT GAUDENS
BAROUSSE MELANGE.....	CENTRE VILLAGE.....	ROBINET - SAINT LARY BOUJEAN
BAROUSSE MELANGE.....	ECOLE 1AIRE OU ABONNÉ.....	ROBINET CANTINE - VALENTINE
BAROUSSE MELANGE.....	ECOLE OU ABONNÉ.....	ROBINET - LABASTIDE PAUMES
BAROUSSE MELANGE.....	FOYER RURAL.....	ROBINET EXTERIEUR - SENARENS
BAROUSSE MELANGE.....	MAIRIE ECOLE OU ABONNÉ.....	ROBINET EXTERIEUR - SAINT MEDARD
BAROUSSE MELANGE.....	M BENAC.....	ROBINET - MONTGAILLARD SUR SAVE
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE.....	ROBINET - CAZAC
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE DE LA MAIRIE.....	ROBINET - SARRECAVE
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE DE LA MAIRIE.....	ROBINET - SARREMEZAN

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

BAROUSSE MELANGE.....	PLACE DE L EGLISE.....	ROBINET - SAVARTHES
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE DE L'EGLISE.....	ROBINET PUBLIC - MARIGNAC LASPEYRES
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE DU CENTRE.....	ROBINET ANGLE - CIADOUX
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE DU FOYER RURAL.....	ROBINET - CARDEILHAC
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE EGLISE.....	ROBINET - FRANCON
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	CHEZ MR FAURE - PEYROUZET
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	ROBINET - ESTANCARBON
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	ROBINET - LUNAX
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	ROBINET - MOLAS
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	ROBINET PRES DU FOYER - SAMAN
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	ROBINET - SALERM
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	ROBINET - SAMOUEILLAN
BAROUSSE MELANGE.....	PLACE PUBLIQUE.....	ROBINET - SAUX ET POMAREDE
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- AGASSAC
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- AMBAX
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- ANAN
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- BACHAS
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- BENQUE
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- BOULOGNE SUR GESSE
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- CASTERA VIGNOLES
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- CHARLAS
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- COUEILLES
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- EOUX
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- ESCANECRABE
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- FABAS
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- LILHAC
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- L'ISLE EN DODON
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- MARTISSERRE

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- MAUVEZIN
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- MONTBERNARD
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- MONTESQUIEU GUITTAUT
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- NENIGAN
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- PEYRISSAS
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- PUYMAURIN
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- SAINT ARAILLE
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- SAINT FERREOL
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- SAINT FRAJOU
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- SANA
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- TERREBASSE
BAROUSSE MELANGE.....	POINT MOBILE.....	- VILLENEUVE-DE-RIVIERE
BAROUSSE MELANGE.....	PRES FOYER.....	ROBINET - PEGUILHAN
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - AULON
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - BEAUCHALOT
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - BLAJAN
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - BOISSEDE
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - BORDES DE RIVIERE
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - BOUSSAN
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - BOUSSENS
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - BOUZIN
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - CASSAGNABERE TOURNAS
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - CASTELGAILLARD
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - ESPARRON
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - FRONTIGNAN SAVES
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - GOUDEX
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - LABARTHE INARD
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - LANDORTHE

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - LARROQUE
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - LESCUNS
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - LESPUGUE
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - MIRAMBEAU
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - MONDILHAN
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - MONTMAURIN
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - MONTOLIEU ST BERNARD
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - NIZAN GESSE
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - RIOLAS
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	RBT REFOULEMENT - SAINT ELIX SEGLAN
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	REFOULEMENT - AURIGNAC
BAROUSSE MELANGE.....	RESERVOIR.....	TUYAU ARRIVEE - LE FRECHET
BAROUSSE MELANGE.....	ROUTE DE MARTRES.....	ROBINET - ALAN
BAROUSSE MELANGE.....	VILLAGE.....	RESERVOIR - SAINT LAURENT

Annexe 4 : Lexique

ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST : COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : COnité FRançais d'ACcrédiation

Distribution : Réseaux publics et habitations

DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d' Utilité Publique

Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe

Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut entre autre caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution

Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution

Ressource : Eau prélevée avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement

Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.

Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

Les analyses du contrôle sanitaire sur l'année 2014 ont mis en évidence des dépassements des normes pour les paramètres suivants : •Microbiologie : Présence d'indicateurs microbiologiques pouvant témoigner d'un défaut de traitement ponctuel ou d'une dégradation de la qualité de l'eau au cours de son transport. •Physico-chimie : -Dépassements normatifs sur le paramètre turbidité pouvant traduire des défauts ponctuels de traitement, en particulier pour les étapes de coagulation-floculation-filtration. -Eau parfois à caractère agressif. Il convient de délivrer une eau à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustante. Il est rappelé qu'il convient de maintenir un résiduel de désinfectant comme le recommande la circulaire vigipirate (teneur en chlore libre résiduel de 0,3 mg/l au point de mise en distribution (soit 0,15 mg/l en bioxyde) et de 0,1 mg/l en tout point du réseau (soit 0,05 mg/l en bioxyde) et ce afin d'éviter une dégradation de la qualité bactériologique au cours de la distribution.